

## PERIODIQUE TRIMESTRIEL

Janvier-Février-Mars

nº 1 - 1979

de l'Association sans but lucratif

Reilles Eiges de Belgieque

Editeur responsable :

Léon BRANDERS

Secrétaire :

rue Montoyer n° 1 1040 BRUXELLES

# SOMMAIRE

Page	1	Le message du Président (Georges Van Keerbergen)
		Le mot du Secrétaire (Léon Branders)
		Le mot du Trésorier (André Robyt)
Page	2	Convocation à l'Assemblée générale statutaire. 24 Mars 1979
		Convocation à une Assemblée générale Extraordinaire, en vue de modifier les statuts 24 Mars 1979 -
Page	3	Annexe I (candidature) Annexe 2 (procuration)
Page	4	Propositions de modifications des statuts.
Page		id. id.
Page		Conseil d'Administration - Réunion du 24/03/1979
		Banquet - Activités - Visite de la base de Bierset - Vielles Tiges de France -
Page	7	Annexe 3. Liste des membres des "Vieilles Tiges de Belgique "brévetés en 1929, ayant 50 ans de brevet. (Médaille)
		Lite des membres ayant plus de 60 ans de brevet. ( Diplôme )
Page	8	Souvenirs Mon brevet de pilote à l'Aviation Militaire -
de		par le Général Legros, Ancien Président des " Vieilles Tiges
Page	9	de Belgique'" (1971)
		Activités (suite) Musée de l'Air - Han sur Lesse

Bulletin de l'Association sans but lucratif : "Les Vieilles Tiges de Belgique "

Nº I - J.F.M. 1979.

Page: I

#### Le MESSAGE du PRESIDENT

- Georges VAN KEERBERGEN -

L'année nouvelle apporte sa floraison de cartes de bons voeux, et il est parfois triste de constater qu'à tous ces souhaits "sincères "correspond une période de difficultés, si par pire, qui montre s'il fallait encore le démontrer toute l'inutilité de cette activité épistolaire.

Nos amis des "Vieilles Tiges de France ", dans la lettre de nouvel-an, ont décidé - par soucis d'économie - de supprimer ces échanges de correspondances, et ils spécifient qu'il ne sera répondu à aucunne. A vous de décider prochainement ce qu'il convient de faire.

Notre voyage, à Paris en juin, nous cause des soucis, car il faut réserver longtemps à l'avance des chambres d'hotel, et il y a peu d'inscrits. D'autre part nos amis Français chargés de l'organisation ne répondent guère à nos demandes, il parait que le Président FRANZ est souffrant, et ce serait la raison de ce retard.

De toute façon nous irons en juin à la réunion du Bourget, le nombre de place sera limité et seuls les premiers inscrits seront admis, comme cela eu lieu en 1977.

Nous avons a regretter de nombreux décès, vous en aurez la liste à l'Assemblée Générale, mais pour ne pas voir dépérir notre association, il est nécessaire d'avoir de nouveaux membres, et il ne serait pas difficile à chacun d'entre vous d'amener un ancien que vous avez connu en escadrille, cela renforcera les liens d'amitiés entre les promotions, et nous comptions nous retrouver nombreux le samedi 24 mars, à notre Assemblée Générale.

Avec toutes mes bonnes amitiés .

Votre Président.

#### Le MOT du SECKETAIRE

- Léon BRANDERS -

Vous allez probablement recevoir ce bulletin fert tard.

Alors, dès que vous l'aurez lu, prenez votre plume, faites savoir que vous participerez l'Assemblée Générale du 24 mars 197 et versez au C.C.P. 000-0356122-35 la somme de Cinq cent cinquante francs, pour qu'on puisse organiser votre repas.

C'est votre participation à l'organisation à la journée du 24 mars.

MERCI.

## Le MOT du TRESORIER

- André ROBYT -

Le trésorier des "Vieilles Tiges de Belgique " rappelle aux membres de l' Association :

- Iº Que le Nº du C.C.P. est le Nº: 0 0 0 0 3 5 6 I 2 2 3 5 rue Montoyer Nº I, I040 Bruxelles. Surtout n'aubliez pas de spécifier la nature de votre versement.
- 2º Vous invite a payer votre cotisation pour 1979.
- 3º N'oubliez pas de verser votre quôte part pour le banquet qui suivra l'Assemblée Générale statutaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire du samedi 24 mars 79. Versez aussi le montant prévu pour les excursions signalées dans la circulaire du mois passé.
- 4º Qu'il tient à la disposition des membres : a) L'épingle de cravatte "V.T." à 50 Frs.
  - b) Le badge brodé or "V.T." à appliquer sur le blazer au prix de 400 francs.
  - c) Le livre " La semaine d'Aviation d'Anvers 1909 " au prix de I.400 francs.
  - d) Des timbres " V.T.B. " au prix de 20 francs, pièce .
  - e) Le timbre du raid "Thieffry au Congo " au prix de 20 francs pièce.
  - f) Des cravattes avec notre insigne "V.T.B." au prix de 350 francs pièce-

Bulletin de l'Association sans but lucratif : "Les Vieilles Tiges de Belgique" Nº I - J.F.M. 1979. page: 2

<u>CONVOVATION</u> à l' <u>Assemblée Générale Statutaire de 1979</u> qui sera suivie d'une

Assemblée Générale Extraordinaire pour des modifications aux statuts (art. 21).

Cher Ami,

Conformément aux Art.: 9 et II de nos statuts nous avons l'honneur de vous prier d'assister à l'Assemblée générale statutaire qui se tiendra le SAMEDI 24 MARS I979 à I0.30h. très précises au siège social de notre association, rue Montoyer Nº I à I040 Bruxelles.

Si pour un motif impérieux vous ne pouvez y assister, permettez nous d'insister pour que conformément à l'Art. I5 paragraphe 2, vous nous fassiez tenir une procuration, ou, vous que vous la remettiez personnellement à un autre membre, car, étant donné les propositions de modifications aux statuts, il est très important que les deux tiers des membres scient présents ou représentés, faute de quoi, une nouvelle assemblée devra être convoquée, (art. 8 de la loi du 27/0I/I92I) et délibérera alors quelle que soit le nombre de présents, et, la délibération sera alors soumise à l'homologation du tribunal civil de Bruxelles, conformément à la loi. Vous trouverez une procuration en annexe 2 à la page : 3.

#### ORDRE du JOUR.

- 1º Allocution du Président (Georges Van Keerbergen ).
- 2º Lecture et approbation du Procés-Verbal de l'A.G. du 22 Août 1978 ( Léon Branders ).
- 3º Rapprt du Trésorier et proposition de Budget (André Robyt).
- 4º Rapport des Commissaires aux comptes.
- 5º Approbation du rapport, décharges aux commissaires aux comptes et aux administrateurs.
- 6º Nomination de deux commissaires aux comptes et de deux supllémants pour 1979.
- 7º Election statutaire : sont sortants et réeligibles MM. Cambier Jacques, Pacco Pierre, Collignon Léopold, Flamion Marcel, Buysse Léopold, le Général Desmedt Robert.
- (M. Byusse a remplacé M. Van Damme, administrateur décédé en cours d'exercice, et il en a achevé le mandat.)
  - N.B. Les candidatures des administrateurs sortants et celles des nouveaux candidats doivent parvenir au siège social de l'association avant le 17 mars 1979, voir à ce sujet l'annexe Nº I page 3.
- 8º Fixation de la cotisation pour I979 (proposition du Conseil d'Administration : 250 frs.)
  9º Remise de la Médaille du 50 ième anniversaire de brevet. Voir annexe Nº 3 en page 7 .
  IOº Divers.

Il est hautement souhaitable de remettre par écrit au Président, et si possible 24 H. avant l'assemblée, le point que vous désirez inscrire " Aux Divers " ceci afin d'accellérer la cu les réponses.

- IIº Assemblée Générale Extraordinaire pour des modifications aux statuts :
- Iº Rapport verbal et commentaires sur les propositions de modifications aux status, modifications admises par le Conseil d'administration et qu'il propose à votre ratification ( Marcel Flamion ). Vous trouverez les dites propositions en annexe 4, page 4 .
  2º Vote : acceptation ou rejet des propositions.

Pour le Conseil d'Administration

Le secrétaire

Le Président

Léon BRANDERS

Georges Van Kerbergen

Bulletin de l'Association sans but lucratif : Nº "Les Vieilles Tiges de Belgique " . rue Monteyer, Nº I, IO40 Bruxelles.													Μō	Nº I. J.F.M. 1979; page 3 .							
										<u>A1</u>	nexe	<u> I</u>									
<u>CA</u>	NDIDATU	RE :	A en	voye	r av	ant	le I	7 ma	ars I	1979	au s	siège	e soc	cial	•						
Le	soussi	gné :	Nom,	pré	nom,	pro	fess	ion,	, et	dom	icile	e (x)	)								
÷		•	•	•			•	•	•	•	•					•	•	•	•		•
•	• •	•	•	•	•	•	•	•	•	•	• •	•	•	•	• •	•	•	•	•	•	•
•	• •	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
•		•	•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	a	•
	mbre de								Tige	es de	e Bel	lgiqu	ıe "	déc.	lare	pose	er s	a cai	ndi <b>d</b> a	ature	)
comme administrateur de l'Association.  Date et signatire																					
					· · · ·	<del>-</del> -															
PRO	OCURATIO	ON •								<u>Ar</u>	nexe	2									
110	OOOLATIC	A	reme	ttre	au	mand	atai	re c	chois	si •ı	ı à 1	renvo	yer	au s	siège	e so	cial	avar	nt la	a rév	}
Le	soussi	gné :	(x)	Nom	et	prén	.om	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	bre de I		ciat		" Le	s Vi	eill	• es T	iges	• s de	Belg	• gique	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	nne par	ia pi	. 65611	re b	Ouvo	<b>T</b> T C	, ,														
N	nne par om, prén			_	•	• TT C	•	•	•		•	•		•	٠	•	•	•	•	•	•
	_	nom (	x )	•	•	•	•	•	•			•	•		•	•	•	•	•	•	
)	om, prén	nom ( e ) et de dinair ibérat	x ) le r re qu tions	• epré i se et	• sent tie émet	• er à ndra tre	. 1'A le :	same	edi 2	24 ma	ars 1	1979	à Br	uxe.	lles	, pre	endr	e pai	at à	tou	_

(x) En lettres "BLOC-MAJUSCULES "S.V.P.

Bulletin de l'Association sans but lucratif : "Les Vieilles Tiges de Belgique"

Nº I. Jan. Fév. M. 1979 page : 4 .

Annexe 4.

Propositions de Modifications aux statuts.

- Art. I alinéa I, L'Association prend le titre de : Vieilles Tiges de Belgique , en abrégé : " V.T.B. ".
- Art. 2 à la fin de la dernière phrase, ajouter : ou dans son agglomération -
- Art. 3 à la onzième ligne, suppression des huits derniers termes.

  suppression de la I3ième et I4 ième ligne et des I7 et I8 ièmes lignes.

  La I3 ième ligne devient Les membres de la catégorie a) sont membres d'office.

  Catégorie e) -22ième ligne- remplacer le terme "Mille" par les termes "Cinq Mille" supprimer les termes " au moins" et les remplacer par les termes " indexé sur la base de l'index du coût de la vie au OI/OI/I979.

  A la IO ième ligne, il faut ajouter après b) et c), les lettres : d),e),f).

  Ajouter : f) Membres sympathisants : les conjoints d'un membre décédé.

  Ajouter in fine : Seuls les membres des catégories a),b),c), peuvent être Administrateurs et ont seuls droit de vote aux Assemblées Générales statutaires et aux Assemblées Générales Extraordinaires.

  Dans tous les articles remplacer le terme "Aéronautique " par "Aviation ".
- Art. 4 Remplacer le terme "Premier "par "Trente et un ".

  A la 5ième ligne remplacer les termes : " \*\frac{1}{2} Assemblée Générale Ordinaire "par :
  les termes : "Le Conseil d'Administration ".

  Suppression de la 8ième, 9ième et IOième ligne.
- Art. 5 Ajouter in fine : Est démissionnaire d'office celui qui n'aura pas payer sa cotisation après rappel. -
- Art.6 est remplacé par le texte suivant :

  L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de six membres au moins et de quinze membres au plus et dont la moitié au moins doivent être membres des catégories a) ou b) .
- Art. 8 Remplacer le terme " deux " par " trois ".

  Entre les termes " au " et"scrutin" intercaller les termes " cu éventuellement par acclamation.
- Art. 9 Supprimer les termes "moitié tous les ans, suivant tirage au sort "et les remplacer par : "par tiers tous les ans, suivant un tirage au sort qui désignera trois séries d'Administrateurs, chaque série comportant un tiers des Administrateurs sortants et réeligibles. La série A sortant en 1980, la série B sortant en 1981, la série C sortant en 1982 et ainsi de suite.
- Art. IO Supprimé.
- Art. II A la quatrième ligne mettre un point après le treizième terme ( présents ), le reste de la phrase étant supprimé.

  Dans l'avant dernière phrase supprimé les termes " dans ce dernier cas ".

  Ajouter après le terme: " Président " les termes: " de séance " .

  Dans la dernière phrase les six derniers termes sont supprimés et remplacés par les termes: " la meitié des membres sont présents ".

  Ajouter in fine: " Le Président de séance ayant voix prépondérante en cas d'égalité des voix.
- Art. I5 Supprimé et remplacé par :
  - Le Conseil d'Administration élit parmi les Administrateurs les membres d'un bureau, chargé des affaires courantes.

Suite on page 5 .

Bulletin de l'Association sans but lucratif :

Nº I. J.F.M. 1979 page 5 .

" Les Vieilles Tiges de Belgique " .

Propositions de Modifications aux statuts - suit de la page 4 - .

- Art. I6 Ajouter in fine: Le Président représente l'association dans tous les actes judiciaires ou extra judiciaires. Il peut sous sa responsabilité délégué ses pou voirs à un Administrateur ou même à un tiers. Le Président peut ester en justice.
- art. I7 Au 4ième alinéa remplacor les troize derniers termes par : au cours du premier semestre. Au 6ième alinéa, mettre un point après les termes : " Ordre du Jour " . Tous les autres termes de cet alinéa sont supprimés.
- Art. 19 Supprimer les termes : " avant fin février " et intercaller après les termes : " à soumettre " les termes : " au Conseil d'Administration qui les présentera " Au dernier alinéa, le point final est remplacé par une virgule et les termes ciprès sont ajoutés : " après que les deux vérificateurs aux comptes auront fait rapport au Conseil d'Administration, puis à l'Assemblée Générale Statutaire.Les deux vérificateurs aux comptes ainsi que deux suppléants auront été au préalable élus au scrutin secret, si nécessaire dans le cas ou il y a plus de deux candidats. Ils sont élus pour un terme de trois ans, et, ne peuvent pas faire partie du Conseil d'Administration.
- Art. 21 Supprimé et remplacé par :
  - Los statuts ne peuvent être modifiés que suivant l'article 8 de la lei •rganisant les "Association sans but lucratif", loi du 27/06/I92I.
- Art. 22 La dernière phrase est supprimée et remplacée par :
  - Elle attribue l'actif après liquidation du passid, à une ou plusieurs •euvres philantropiques de l' Aviation.

Pour le Conseil d'Administration

Le Secrétaire

Le Président

Léon BRANDERS

Georges Van Keerburgen

P.S. Les membres qui ne possèdent plus les statuts ormginaux pourront en consulter quelques exemplaires, qui seront mis à leur disposition avant l'Assemblée Générale Extra-ordinaire.

Pour la Commission chargée de l'étude des propositions de medifications aux statuts Le Président

Marcel Flamion

#### Décision du Conseil d'Administration .

Une commission composée des membres ci-après ; est chargée d'étudier des propositions de modernisation et de simplification des statuts. Cette commission fera rapport au Conseil d'Administration, lequel présentera les modifications admises, à une assemblée générale Extraordinaire qui suivra immédiatement l'Assemblée Générale statutaire du 24 Mars 1979.

Cotte commission a tenu deux réunions de travail.

Membres: MM. Georges Van Keerbergen, Pierre Pacco, Branders Léon, André Robyt, Jacques Cambier et Marcel Flamion.

Bulletin de l'Association sans but lucratif : "Les Vieilles Tiges de Belgique ".

№ I. J.F.M. 1979. page 6.

#### REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION .

Une réunion du Conseil d'Administration est prévue pour le SAMEDI 24 Mars 1979 à IO H. très précises, au siège social.

Ordre du jour.

- Iº Derniers préparatifs pour les assemblées du jour.
- 2º Examens des candidatures.

3º Divers.

BANQUET ANNUEL SAMEDI 24 MARS 1979 A 13 HEURES

Lieu: Restaurant du Buffet de la Gare Centrale - RAVENSTEIN - Ier étage - (Ascenseur).

Au cours de ce banquet, il sera remis un diplôme de 60 ans de brevet aux deuze membres dont les noms figurent en page 7.

## MENU:

apéritif - Offert par M. A. FOURCKOY .

Saumon - Vin Blanc -

Côte de Veau - Vin Rouge -

Fromages

Gâteau Moka

Café Moka.

#### Prix:

550 F. (Cinq cent cinquante) à vorser au C.V.P. № 000-0356I22-35 de l'Association, avant le I5 mars 1979. Eventuellement téléphonez au Président : 02-374.8I.40.

Les membres qui ont versés un acompte sont invités a payer le complément.

Suivant l'habitude, les dames sont admises et mêmes souhaitées.

avant, pendant et après le banquet : signature du "Livre d'Or "des "V.T.B.".

Tenue souhaitée : Blazer avec le badge des "Vieilles Tiges de Belgique".

A C T I V I T E S

## VISITE de la Base de Bierset :

Le jeudi IO mai I979, à l'invitation du Colonel Aviateur Georges CASTERMANS, Commandant du Jième Wing Tactique, l'Association des Officiers de Réserve de la Force Aérienne organise une visite de la base de Bierset.

Comme elle en a pris l'exellente habitude cette Association propose aux membres des Vieilles Tiges de Belgique de se joindre à elle pour cette intéressante visite qui durera tou te la journée.

Une circulaire détaillée vous parviendra en temps utile pour vous communiquer tous renseignements et vous permettre de participer à cette prochaine activité de notre Association.

## VIEILLES TIGES de FRANCE.

Vous pouvez faire partie, comme membre, de cette association soeur.

Pour les conditions, adressez-vous directement au Docteur Van Keerbergen, notre Président

```
Bulletin de l'Association sans but lucratif : "Les Vieilles Tiges de Belgique".
```

Nº I; J.F.M. 1979.

## Annexe Nº 3

## LISTE des Membres des "Vieilles Tiges de Belgique" brévetés en 1929 ayant 50 ans de brevet.

MM. BAUDAR, Maurice, Visserslann I6, 3470 Dc Panne, 57 ième premotion.

CAPON, Firmin, Av. du Roi Albert Ier. Nº 10 5980 Grez-Doiceau, 54e id

CLUYTERS, Léopold, Allés de Prevènce, II, II40 Bruxelles 57 ième promotion.

DE NEVE, Gérard, Av. du Roi Albert, 68, 8370 Blankenberghe, 52 ième promotion.

FRIMOUT, Michel, Pezelstraat, 6, 8970 Poperinge, 55 id id

PIRARD, Charles, Av. de la Renaissance, 34 bte I3, I040 Bruxelles C

SCHOULS, René, rue Léon Daumerie, 3I, II20 Bruxelles, 56 ième promotion.

## Liste des Membres ayant plus de SOIXANTE ans de brevet en 1979 .

Membres " a) " .

AM. les Généraux : HUGON Sylvain, brevet du 02/03/1914 ( A ) .

DESMET Robert , brevet du 16/06/1914 ( A ) .

Membres " b) " .

MM. KESTSKNICK, Albert. brevet de 1912.

LALLEMAND, Georges, id F.m.I. 2396 du 15/09/1915.

De LAUNOIT, Arsène, id R.A.C.U.K. du 16/01/1916.

GORDINNE, Charles, id id 02/06/1918.

KERVEYN de Lettenhove, Georges, brevet du 27/04/1916.

MEESMAEKERS, G.

bréveté en 1916 .

VILLAIN XIIII Max

id id

HAGE, Etienne, brevet F.A.I. en 1917.

HARNOULD, Yvon, observateur, brevet du 01/02/1917.

WEECKERS, Edmond,

bréveté en 1917 .

BARBIEK, Maurice,

brovet F.A.I. 10/02/1919 .

HELSMOORTEL, Oscar,

**1**d. id. I5/05/I9I8.

HUENS, René,

b**rév**eté en 1918 .

F.A.I. = Fédération Aéronautique Internationale.

R.A.C.U.K. =

Bulletin de l'Association sans but lucratif : " Les Vieilles Tiges de Belkique "

NºI . J.F.M. 1979.
page 8 .

Nous publierons chaque trimestre quelques pages concernant des souvenirs de l'Aviation. Nous lançons donc un pressant appel à tous nos membres, afin qu'ils nous fasse tenir sous forme d'article, nouvelles ou autre forme littéraire des "choses "susceptibles d'intéresser nos membres.

Nous commençons par publier un article du à la plume de notre ancien Président le Général LEGROS (1971).

### MON BREVET de PILOTE à 1'AVIATION MILITAIRE.

#### Brevet Civil.

Les conditions d'entrée avant 1914 étaient :

- Etre Officier ou propriétaire d'un avion. (par expl. : Henri CKOMBEZ et le Comte d'Hespel.)
- . S'engager à rester célibataire.
- Obtenir le brevet civil au cours d'un congé d'une durée maximum de trois mois.

Etant Sous-lieutenant d'artillerie, j'ai pris mon brevet à Kiewit ( près de Hasselt ) avec comme moniteur, M. MOBLATE, un pilote civil français.

Le brevet civil consistait à exécuter une série de cinq "huit" à an moins cent mètres d'altitude et à attérir ensuite "hélice calée " ou du moins avec le moteur au ralenti maximum. Ce vol était contrôlé par deux membres de la Fédération Aéronautique Internationale, (L'Aéroclub de Belgique).

Nous ne disposions d'aucun instruments de bord : pour l'altitude on emportait un baromètre retenu par une ficelle autour du cou.

Comme "Compte-tours " et d'après notre mécanicien, Max OLIESLAGERS, le frère du "Démon Anversois ", il fallait compter 72 pulsations par minutes observées sur une petite "cloche à huile "dérivation du circuit d'huile de ricin, du moteur et fixée sur un longeron à gauche du siège. Cette pompe à huile en verre pouvait être mise hors circuit au moyen d'un robinet. Comme le verre ne résistait pas toujours à la température de l'huile nous fermions souvent ce robinet, évitant ainsi d'être arrosé d'huile chaude.

Nous n'avions évidemment pas de parachute, le siège consistait en un baquet d'osier. L' hélice étant à l'arrière, nous n'avions devant nous que la "Planche à Pain "gouverne de profondeur combinée à la gouverne arrière.

La vitesse en vol était évaluée d'après les variations de sifflement du vent dans les montants et croisillons métalliques. Les vols n'avaient lieu que par vent pratiquement nul ; aussi on décollait et atterrissait sur une même piste.

Pour ne pas loger sous le hangar en bois, ji étais parvenu, non sans peine à louer sur la Grand'Place de Hasselt, une petite chambre située au Ier étage chez de brawes commerçants.

Lirsque le temps était favorable et pour me réveiller à l'aube, notre chauffeur et mécamicien Guillaume DEGHELDE, conduisant une voiture "PIPE" devait tirer une ficelle que, le soir en rentrant sur la pointe des pieds, pour ne pas réveiller mes propriétaires, je laissais pendre par la fenêtre de ma chambre.

Cette ficelle était reliée à mon oreiller. Mais hélas, la première fois qu'il s'en servit, il tira très fort et mon oreiller voltigea sur le lavabo entrainant l'aiguière et la gar - niture de lavabo qui volèrent en éclats faisant unvacarme qui réveilla mes braves propriétairse, personnes agées et pas bien portantes. Je fis malgré eux, l'acquisition d'un réveil.

La pluspart d'entre nous n'avaient pas communiqué à leur famille la décision d'entrer à l'Aviation.

ма маман, veuve depuis longtemps l'apprit par une lettre annonyme, émanent d'une personne " qui vous veut du bien " .

Bulletin de l'Association sans but lucratif: " Les Vieilles Tiges de Belgique " .

№ I. J.F.M. 1979 page 9

Mon brevet de Pilote à l'Aviation Militaire par le Général LEGROS ( suite, voir début page 8 )

Le premier progrès de notre "FAKMAN" fut d'être équipé d'un " ETEVE " nom de son inventeur français. C'était un rudimentaire indicateur de vitosse en forme de sextant et muni d'un rayen mobile fixé au montant gauche entre deux plans.

Lorsque ce rayon-aiguille descendait sous un trait rouge, on risquait " la feuille morte " ce qu'on appelle aujourd'hui " perte de vitesse ".

J'ai obtenu mon brevet civil au printemps 1913 .

J'étais " laché " et pouvait piloter soul à bord, réalisant le début d'un rêve merveilleux. BREVET MILITAIRE.

Pour obtenir le brevet de " Pilote Militaire " il fallait subir un examen •ral devant un jury de deux membres, un officier d'état-major et un officier pilote militaire; et ef-fectuer un vol d'au moins cent kilomètres comme observateur.

La réussite de cette épreuve me consacrait "Pilote Militaire ". J'étais "versé" à la Compagnie des Aviateurs Militaires et pouvait prendre un passager .

(Suivre)

Dans la série "Souvenirs "nous publierons des articles de et sur le Colonel FABRY; du Lieutenant-Pilote aviateur Gaston DEMARTEAU et de bien d'autres.

Membres des Vieilles Tiges de Belgique : A VCS PLUMES - Rassemblez vcs souvenirs - .

## ACTIVITES (suite, voir début en page 6)

Musée de l'Air au musée de l'Armée de Belgique - Esplanade du Cinquantenaire à Bruxelles.

Il est souhaitable que nos membres se rendent le samedi à ce musée afin de donner des renseignements aux jeunes qui y travaillent bénévolement et pour témoigner, par notre présence , de l'intérêt que nous portons aux choses de l'air et pour encourager ceux qui se dévouent pour le tenir en état, agrandir les collections et faire remettre en état des vieux " coucous " sur lesquels beaucoup de nos membres firent leur premiers vols.

## Le MEETING de la FORCE AERIENNE à FLORENNES le 25 Juin 1979.

Le prochain meeting aérien international de la Force Aérienne aura lieu le 23 juin 1979 à Florennes. Le Canada, les Etats-Unis, la France, la Grande Bretagne, et le Portugal, ont d'ores et déjà annoncé leur participation.

_											
ი0ი											
	_	 _	 	 	_	 	-	~	~~~	 _	

### EXCURSION.

Nous nous rendrons en excursion à HAN sur Lesse le samedi 5 mai 1979.

- Iº Voyage en car. Départ à 8.30 h. Rendez-vous à la Gare Centrale Ravenstein -
- 2º Il est possible de vous rendre directement à Han sur Lesse, soit par le train, soit par la route. Alors rendez-vous vers IO.30 h. à Han sur Lesse au départ des autobus "Safari ".

Conditions : Vous inscrire en versant un acompte de 200 frs. au C.C.P. Prière de bien motiver votre payement au talon de votre versement.

Le repas de midi pourra être pris à Han sur Lesse dans un restaurant recommandé par un de nos membres. L'appéritif est offert par le patron.

Programme: Avant-midi "Safari" vers I3 h. Déjeuner